

Le Budget Participatif à Córdoba



Municipalidad
de Córdoba



LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN, DURABLE ET INCLUSIF



contenus

01

Introduction 4

02

Le Budget Participatif à Córdoba 6

- I.Cadre normatif 9
- II.Procédure 12
- III.Recours 16
- IV.Événements dans l'histoire du Budget Participatif des Quartiers (PPB sigles en espagnol) 16

03

Apprentissages 22

- I.Facteurs habilitants 23
- II.Facteurs déterminants 24
- III.Réussites 25
- IV.Le PPB en temps de COVID-19 25
- V.Potentiel de transferts 26
- VI.Notes sur la participation 26

04

Appréciations sur le PPB 27

- I.Depuis l'administration publique et le gouvernement 28
- II.Le point de vue des Centres des voisins 28

05

Corollaire 30

06

Remerciements 32

07

Références 34



Introduction

0

1

01. Introduction

Dans le cadre du projet pilote «Démocratie Participative», les villes de Córdoba (Argentine), Montréal (Canada), Madrid et Barcelone (Espagne) ont interchangé des apprentissages de leurs expériences participatives avec l'objectif de contribuer dans la croissance des capacités institutionnelles des métropoles pour la construction de la gouvernance et pour la coopération de décentraliser. Le projet s'est développé lors de l'Association Mondiale des Grandes Métropoles, et avec l'appui de «El Observatorio Internacional de Democracia Participativa» (OIPD), en français, «Observatoire International de la Démocratie Participative».

L'initiative a été planifiée et accordée avant la pandémie, de sorte qu'elle a dû être adaptée au nouveau contexte pour être viable. Entre septembre 2020 et décembre 2021, des représentants de différentes villes ont participé dans des ateliers virtuels où elles ont pu présenter leurs différentes trajectoires et ont réfléchi sur les points forts et les domaines d'amélioration des outils participatifs de chaque ville. En outre, elles ont pu faire des entrevues et des ateliers avec des référents de l'administration publique et de la citoyenneté de Córdoba, Montréal, Madrid et Barcelone, qui ont permis d'approfondir dans de différents aspects et perspectives des pratiques participatives qui ont fait parties de ce projet, à savoir : Presupuesto Participativo de la Ciudad de Córdoba, («Budget Participatif de la Ville de Córdoba») la Oficina de Consulta Pública de la Ciudad de Montreal, («Bureau de Consultation Publique de la Ville de Montréal») et les plateformes Decide Madrid et Decidim

Barcelona, de ces villes.

Ces actions ont provoqué la systématisation des expériences de démocratie participative de chaque ville, ce qui implique la production de connaissance qui peut produire des avantages dans le renforcement et l'amélioration de ces pratiques dans chacune des quatre métropoles. De cette manière, faire circuler les apprentissages survenus des expériences et des outils analysés possède le potentiel de promouvoir une participation plus active de la citoyenneté.

Ce document comporte la systématisation du cas du Budget Participatif du quartier de la Ville de Córdoba, Córdoba, Argentine.



¹ On évite non seulement l'utilisation extensive du genre grammatical masculin mais aussi l'utilisation de : @, e, x. Ce choix se réalise sans détérioration de la recherche de l'équité de genre et sans rendre invisible la différence, mais seulement aux effets de rendre plus facile et fluide la lecture. C'est pour cela qu'en général, on fait appel à des expressions inclusives et éventuellement on omet les articles. En plus, on choisit dans ce document d'utiliser le genre féminin pour faire référence aux voisins et aux voisines.



Le Budget Participatif à Córdoba

02



02. El Presupuesto Participativo en Córdoba

“Le **Budget Participatif des Quartiers** (en espagnol Presupuesto Participativo Barrial, PPB) est un processus de participation des voisins, volontaire et universel où, à travers les Centres de Participation Communale (en espagnol Centros de Participación Comunal, nommés plus tard CPC), la population met en débat, décide et contrôle le destin des ressources pour des projets des travaux, services et politiques sociales que la Mairie réalise, apporte et exécute dans le même exercice budgétaire qu’on décide”. Article 2 Ordonnance 13.002 (2020).

C’est ainsi, grâce à cet outil, que l’a propre citoyenneté établit et fixe des priorités sur des problèmes et besoins, dans les quartiers, auxquels on donnera une réponse. Parmi les caractéristiques centrales propres du PPB de la ville de Córdoba, il est important de souligner que la réalisation des actions décidées par la citoyenneté, doivent se concrétiser dans le même exercice budgétaire, et cela se fait pendant toute l’année dans laquelle on prend les décisions.

Dans sa forme actuelle, l’instrument compte avec à peine un an complet d’implémentation étant donné qu’après la sanction de nouvelles normatives au début de 2020, on a présenté la réalité de la pandémie affectant l’implémentation dans cette période. État donne qu’en 2021, on a réussi à concrétiser les changements prévus avec quelques ajustements en raison de la situation sanitaire.

Comme on expliquera plus tard, l’outil a commencé à s’utiliser formellement dans la ville depuis l’année 2008, avec des antécédents importants depuis 1994. Il est important de remarquer que la continuité tout au long des années a signifié le maintien de l’instrument à travers les gestions de gouvernement de différent signe politique. Les expériences précédentes et les variations que la participation a vécu comme politique publique tout au long des années, ont donné lieu aux apprentissages conduisant à la configuration actuelle.

Quant aux thématiques choisies avec plus de fréquence par la citoyenneté, et qui ont la possibilité d’avoir des réponses dans l’échelle du quartier, elles correspondent aux catégories suivantes

Art. 3 – L’objectif du Budget Participatif des Quartiers:

- a) Promouvoir la démocratie participative à fin d’approfondir le système démocratique.
- b) Favoriser le processus d’amélioration matériel et immatériel des quartiers de la Ville grâce à la participation des Centres des voisins et d’autres institutions de proximité.
- c) Contribuer à une participation des voisins plus ample dans le diagnostic et en priorisant le style, l’exécution et le suivi des projets de travaux, services et politiques sociales dans les quartiers de la Ville.
- d) Privilégier les processus d’autogestion des quartiers depuis les Centres des voisins à travers la participation de ces derniers, tout en construisant par soi-même de petits travaux et tout en réalisant des actions dans les juridictions.
- e) Créer, garantir et consolider des espaces publics d’intégration, participation et gestion associée entre les voisins et la Mairie de Córdoba, sans détriment de la contribution qui peuvent apporter au Budget Participatif les Centres des voisins, les Commissions des voisins et les Organisations de la Société civile, de même que d’autres Organismes gouvernementales provinciales, nationales et de coopération internationale.
- f) Répondre aux besoins et aspirations des communautés des quartiers dans la construction d’une Ville plus juste et égalitaire tout en garantissant la liberté, la justice sociale et le système représentatif, républicain, démocratique et participatif.
- g) Formuler un Plan d’Amélioration pour le quartier appuyé dans la participation des voisins et la gestion communautaire de sa réalisation.

Ordonnance 13.002/2020.

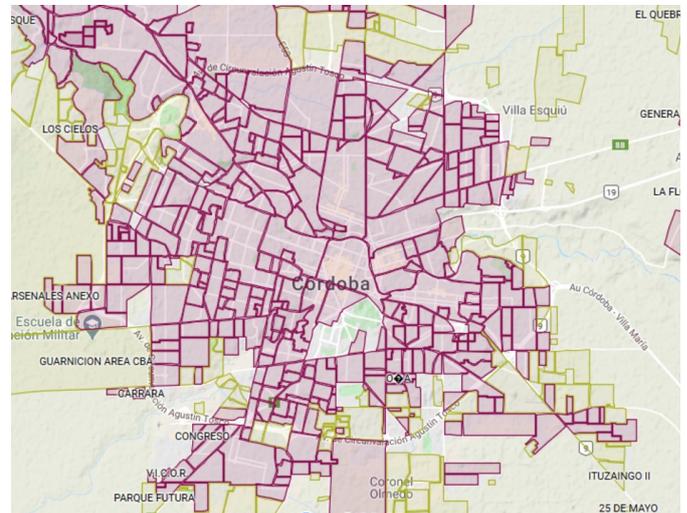
: Développement Urbain Soutenable (40,1%), Environnement (43,36%), Développement Humain et Social (5%), Éducation et Culture (0,4%), Économie Populaire et Développement Économique (0,3%) et Santé (1,09%). Comme exemple, on a mentionné entre parenthèses les pourcentages assumés pendant l'année 2021, ce qui correspond au 8.51% qui reste des autres axes.

D'après le point de vue de l'importance, dans la plupart il s'agit des actions de maintenance légère, par exemple, lampions, places et espaces publics, nettoyage de terrains vides et/ou de petites décharges, élagage et dégagement des lampions, nomenclatures de rues, signalisation de circulation, le retrait des objets lumineux de la voie publique. La décision peut aussi s'orienter envers des thématiques socio-culturelles, même si dans l'actualité elles présentent une fréquence mineure. Une explication tentative suggère qu'on peut l'associer à la présence des besoins élémentaires du quartier dans l'ordre matériel qui sont en cours de résolution, et qui se voient priorisées face aux besoins immatériels.

Pour mesurer l'importance de l'instrument, il peut être utile de mentionner que la ville de Córdoba présente une ample étendue territoriale de 576km², en étant un des tissus municipales les plus grand de Latino Amérique et le plus vaste du pays. Comme exemple, elle est trois fois plus grande que la Ville Autonome de Buenos Aires (CABA) et quatre fois plus grande que la ville de Rosario (Córdoba, une ville en chiffres. 2019).



D'après le point de vue de la population, elle possède 1.309.604 habitants (INDEC, 2010), chiffre qui la met au deuxième rang des villes les plus peuplées du pays, après CABA. Sa densité de la population est de 2.308 habitants par km². Il est plus graphique de signaler que seulement la ville de Córdoba dépasse en population à 18 provinces argentines, c'est-à-dire on compare la ville de Córdoba aux 23 juridictions provinciales et au CABA. Pour finir, une donnée importante pour comprendre l'outil c'est que Córdoba possède 423 quartiers reconnus dans l'Ordonnance 13083. À la citoyenneté de chaque quartier, on dirige le PPB.



I Cadre normatif

Pour finir de comprendre la proposition du PPB, il est important de décrire en détail la trame d'outils prévus pour la participation citoyenne et pour créer des conditions de majeure proximité entre le gouvernement et la société dans une ville, comme on a déjà dit, très ample. On présentera les différents outils par ordre de hiérarchie. Il est important de mentionner que le développement de ces derniers et sa réglementation ont été donnés progressivement tout au long des années.

La Lettre Organique Municipale de la Ville de Córdoba, (Carta Orgánica Municipal de la Ciudad de Córdoba, COM), autorisée en 1995², a incorporé des éléments clés à partir desquels le schéma de participation actuelle s'est développé dans la ville.

Le Conseil Économique et Social (**Consejo Económico y Social, CES**), est né dans la COM comme un espace depuis lequel on peut offrir des contributions et orientations à partir du débat entre des intermédiaires de secteurs divers, entre eux des universités et des centres de recherches, des organisations sociales, professionnelles, et aussi des intermédiaires et organisations du domaine de la production et du travail, parmi d'autres. Sa réglementation s'est faite grâce à l'Ordonnance 11.645 en 2009. Il est convoqué de manière éventuelle.



²La réforme de la Constitution Nationale Argentine en 1994 a renforcé l'autonomie municipale, fait en raison duquel de nombreuses villes ont pris l'initiative de promulguer ses propres Lettres Organiques, tel est le cas de Córdoba qui a sanctionné la sienne en 1995.

On considère la création des Centres de Participation Communale (**Centros de Participación Comunal, CPC**), même s'ils ne sont pas mentionnés comme tels dans la COM, comme des organismes territoriales de gestion décentralisée et de déconcentration opérative, avec l'objectif de rendre efficace la gestion municipale et de renforcer la

participation des voisins. En fait, leurs premiers pas sont précédents à cette norme, c'est-à-dire l'année 1991 c'est le moment où on a projeté plusieurs bâtiments qui fonctionnent actuellement comme siège des CPC. Vers 2021, la ville possède 13 CPC, dans le tableau suivant on trouve les données principales sur ces derniers :

Nº	CPC	Densité de population hab/km ²	Quantité quartiers	Taux de Priorité Sociale (IPS) ³	Population totale	% Population
1	CPC Centro América	6.644	29	3	127.565	9,6%
2	CPC Monseñor Pablo Cabrera	3.092	26	3	92.456	7,0%
3	CPC Argüello	2.948	61	4	145.047	10,9%
4	CPC Colón	2.607	54	4	117.074	8,8%
5	CPC Ruta 20	2.632	52	3	123.980	9,3%
6	CPC Villa El Libertador	1.396	86	3	157.760	11,9%
7	CPC Empalme	1.882	47	3	98.225	7,4%
8	CPC Pueyrredón	2.248	23	3	78.247	5,9%
9	CPC Rancagua	1.154	35	2	85.942	6,5%
10	CPC Mercado de la Ciudad	8.556	17	4	125.779	9,5%
11	CPC Guiñazú	1.055	10	2	15.514	1,2%
12	CPC San Vicente	5.860	10	2	51.334	3,9%
13	CPC Chalet San Felipe	1.231	46	3	87.757	6,6%
	ZONE DE SUPERFICIE NON COMPRISE	-	-	-	22.924	1,7%
	TOTAL CAPITAL	2.300	496	3	1.329.604	100%

Source: *Dirección General de Presupuesto Participativo y Juntas de Participación Vecinal*. (Direction Générale de Budget Participatif et Assemblées de Participation des Voisins). Bureau de Participation Citoyenne. Mairie de Córdoba. Année 2019

³ "Cet indicateur est une méthodologie statistique qui permet d'établir un taux relatif à des données socio démographiques, sociales du travail, socio éducatifs et privations sociales dans un moment et temps déterminé. De cette manière, il est possible d'identifier ces zones géopolitiques qui demandent de forme prioritaire une réponse institutionnelle, à travers des différents plans, programmes et projets de gouvernement. Source: Dirección General de Estadística y Censo y Dirección General de Análisis de Indicadores Socio-Laborales y Promoción del Empleo del Gobierno de la Provincia de Córdoba. Année 2016. Données: Élaboration avec base dans le Recensement National de Population, Foyers et Logements 2010 -INDEC - Transformé avec Redatam+SP, CEPAL/CELADE." Source: Dirección General de Presupuesto Participativo y Juntas de Participación Vecinal. Bureau de Participation Citoyenne. Mairie de Córdoba. Année 2019.

Les Assemblées de Participation des Voisins (Juntas de Participación Vecinal, JPV), ont été faites par les Centres des Voisins et les organisations sociales dans le territoire. Dans la réglementation, on a planifié l'existence d'une JPV pour chaque CPC. Chaque JPV est intégré par 3 conseillers municipales (2 en font partie de la plupart et 1 en fait partie de la minorité), délégués et déléguées des Centres des Voisins ou des Commissions des voisines, intermédiaires des institutions présentes dans le territoire de chaque CPC (éducatives, religieuses, de la société civile). À son tour la personne qui assume la direction du CPC, assume aussi la coordination de la JPV. La personne à qui lui correspond la désignation, est la personne qui possède le rôle du maire de la ville. Sa réglementation s'est faite au moyen de l'Ordonnance 11.448 en 2008, et a été modifiée récemment en 2020 à travers l'Ordonnance 13.003 et la Résolution 002/2021- Série J.

Les JPV se constituent comme un domaine important d'après le point de vue de la gouvernance puisqu'on rejoint dans leur sein à intermédiaires de plusieurs secteurs, tout en faisant possible le dialogue et l'exercice actif de la participation, en créant aussi des opportunités pour la surveillance et l'incidence publique de la part de la citoyenneté avec du potentiel pour encourager le gouvernement ouvert, la transparence et la réédition de comptes de la part des espaces municipales.

Dans le cadre des récentes modifications dans les ordonnances relatives aux JPV, on souligne le rôle des JPV dans l'élaboration participative de Plans d'Amélioration d'Arrondissement (Planes de Mejoramiento Distrital) qui seront plus tard mis en œuvre par les domaines centrales ou par les CPC, à la différence des Plans d'Amélioration des Quartiers (Planes de Mejoramiento Barrial) liés au Budget Participatif. Au moment de participer depuis le même style du plan, les assemblées peuvent avoir aussi un même rôle de surveillance.

Les Centres des Voisins "sont des associations de voisines sans but lucratif, avec participation dans la gestion municipale, représentatives des voisines du quartier ou secteur de leur juridiction, constitués pour la satisfaction de leurs besoins communes et l'amélioration de leur qualité de vie, sur la base de principes de participation démocratique, collaboration mutuelle et solidarité des voisines. La Mairie de Córdoba reconnaît, garantit et promeut la formation et fonctionnement représentatif, républicain et démocratique des Centres des Voisins, tout en surveillant leur manière d'agir, promoteur de la participation des voisines d'après ce qui est prévu par la COM, l'Ordonnance 10.713/2004 et l'Ordonnance 11.095/2007" (Présentation Institutionnelle Bureau de Participation, 2021). Le 45% environ des quartiers de Córdoba possède des centres des Voisins constitués.

Décentralisation de la gestion

Art. 153. La mairie coordonne et promeut la décentralisation de la gestion comme un instrument pour avoir tendance à un gouvernement efficace et renforcer la participation des voisines. Elle confirme le processus de décentralisation et garantit sa continuité et approfondissement tout en réaffirmant le principe d'unité de la Mairie.

Organismes Territoriales

Art. 154. Par Ordonnance, à partir de l'initiative exclusive du Département Exécutif, la Mairie crée des organismes territoriales de gestion décentralisée et établit leur organisation, fonctions et compétences.

Assemblées de Participation des Voisins

Art. 155. Dans le domaine territorial de chaque organisme de gestion, les Assemblées de Participation des Voisins fonctionnent, celles qui

sont organisées par le Bureau Exécutif. Le Conseil Délibérant, à l'initiative exclusive du Département Exécutif, dicte une Ordonnance spéciale qui règle son organisation et fonctionnement, tout en assurant la participation des Centres des Voisins avec personnalité juridique.

Attributions

Art. 156. L'Ordonnance fixe les attributions de chaque assemblée de Participation des Voisins, parmi lesquelles on reconnaît :

- 1. Canaliser la participation des habitants de la juridiction à celle à laquelle ils appartiennent*
- 2. Proposer au Département Exécutif les priorités des quartiers, tout en suggérant la réalisation de travaux, la prestation de services publiques, la correction ou amélioration de celles existantes avec l'étude correspondante de faisabilité et coûts.*
- 3. Être consultés pour la réalisation de travaux et*

services, réalisés par le système de contribution par amélioration.

4. Exécuter des travaux, services ou programmes avec autorisation de la Mairie et conformément à la législation en vigueur.

5. Collaborer dans le contrôle de gestion des services publics qui se prêtent dans le domaine de sa juridiction.

6. Exercer les mécanismes de participation et opinion sur programmes, projets et tout autre affaire d'intérêt des voisins de sa juridiction ou que les autorités municipales mettent à sa connaissance ou soient soumis à sa considération.

7. Réaliser un rapport annuel sur ce qu'on a fait, qui s'élève au Département Exécutif, tout en garantissant sa publicité effective entre les voisins." **Lettre Organique Municipale, 1995.**



Procédure

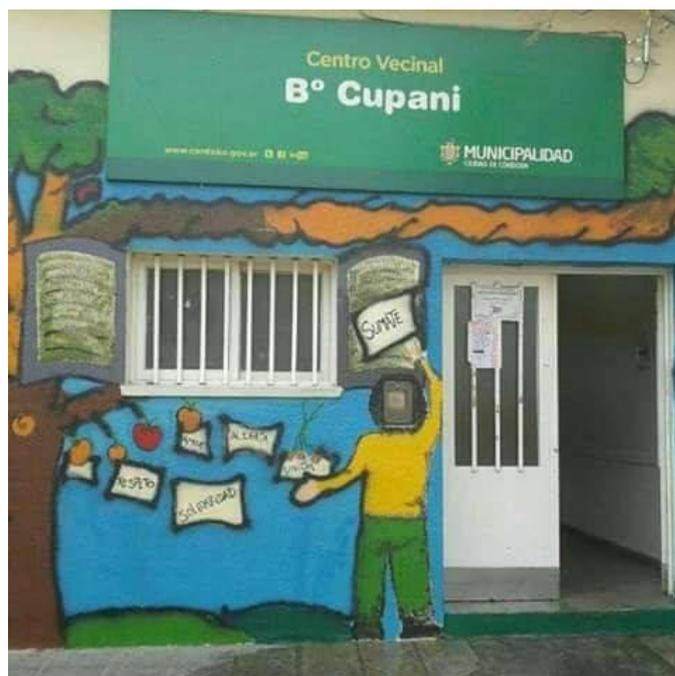
Le PPB se débrouille pas à pas depuis le postulat de la gestion associée. C'est ainsi que ses étapes contemplent l'interaction permanente entre le gouvernement et la société.

Le premier pas, qui peut considérer une phase transversale ou zéro, puisqu'il n'est pas d'usage exclusif de cet outil, est la priorité des quartiers grâce au Taux de Priorité Sociale (Índice de Prioridad Social, créé par le Gouvernement de la Province de Córdoba en 2016, dont l'objectif d'améliorer et faciliter le processus de prise de décisions des politiques publiques. Il s'agit d'un taux construit à partir des indicateurs socio-démographiques, socio-professionnels, socio-éducatifs et de privations pour aider à identifier ces territoires qui demandent une attention gouvernemental prioritaire.

La Mairie de Córdoba fait appel à cet outil provincial pour analyser la situation des différentes juridictions correspondantes aux CPC et en particulier, de chaque quartier qui font partie de ces juridictions. Aux fins du budget participatif, ce taux permet de définir dans quels quartiers on travaillera chaque année, puisqu'on ne les réalise pas de manière simultanée dans tous les quartiers de la ville, mais sinon dans un nombre approximatif de 100 quartiers par an.

Une fois définis les quartiers avec lesquels on travaillera, la Direction du CPC correspondante assume la

responsabilité de communiquer aux institutions des quartiers sélectionnés dans sa juridiction, la prochaine réalisations des rencontres relatives au PPB, dont la méthodologie implique autres phases.



Phases



Phase 1. Pré diagnostique à échelle du quartier.

Il consiste dans un diagnostic de l'état de situation urbaine et sociale d'un quartier déterminé élaboré par une équipe municipale du CPC auquel le quartier appartient. Ce pré diagnostique constitue un regard municipal mais il a la vocation d'être mis en considération des voisins pour sa validation ou modification en fonction de leurs propres appréciations, attentes, intérêts qui peuvent parvenir à un accord, besoins et problèmes qui sont considérés être résolus. Le pré diagnostique est rendu à l'équipe d'intermédiaires du quartier qui a été confirmée par un minimum de 15/20 intermédiaires du quartier, qui doivent prouver identité et légitimité de leurs institutions grâce à la présentation de la documentation pertinente.

Phase 2. Atelier de Micro planification à l'échelle du quartier.

Il s'agit des activités avec participation d'intermédiaires de voisins et de l'équipe technique municipale. L'atelier implique les actions suivantes :

a) la confection d'un diagnostic commun à partir des réglages au pré diagnostique avant mentionné ;

b) en deuxième lieu, on fixe des priorités sur les demandes du quartier, à partir des critères suivants : gravité, urgence, portée, montant qu'il faut investir, en relation avec le montant possible à assigner, d'après ce qui est établi dans la normative du PPB.

c) Plan d'Amélioration des Quartiers. À partir des demandes prioritaires, une équipe technique municipale élabore les projets de travaux et services sélectionnés et le planning pour son exécution. Ce Plan, une fois écrit, est aussi mis face à face avec le regard d'intermédiaires des voisins pour sa validation ou correction et l'approbation finale.

d) Diffusion. Les décisions et son exécution doivent être renseignées à la communauté. À son tour, l'équipe municipale doit aussi créer des rapports trimestriels et annuels au Conseil Délibérant de la Ville avec des motifs de fiscalisation et contrôle.

Phase 3. Exécution et suivi du Plan d'Amélioration des Quartiers.

Pendant que les domaines du CPC réalisent des actions définies, l'équipe de référents des voisins assurent le suivi.

Phase 4. Fiscalisation et Contrôle du Plan d'Amélioration des Quartiers.

Le Bureau de Participation Citoyenne et la JPV correspondante, créent un rapport annuel relatif à l'exécution.

Au moment de prendre l'échelle du quartier, le PPB se consacre exclusivement aux problématiques qui peuvent se résoudre dans sa totalité dans ce niveau, mais il se complète avec des instances participatives au niveau des JPV qui veillent à avancer sur les besoins partagés par plusieurs quartiers de la même juridiction ou inhérentes à la totalité de la même. Dans ce cas, le compromis d'exécution de la part de la Mairie correspond à l'exercice budgétaire suivant.

Par exemple : thématiques liées à l'énergie électrique, au transport public, au système d'égout, travaux de gaz, pourront être l'objet de débat dans les ateliers de micro planifications aux fins

du diagnostic, mais ces besoins ne seront pas priorités pour sa réponse à travers le PPB puisqu'ils excèdent leurs possibilités. Il est aussi remarquable que les problématiques surgissent dans le débat parce qu'elles pourront être communiquées à la JPV correspondante pour leur considération dans le niveau d'arrondissement.

L'implémentation en 2021 après la nouvelle normative montre un effet important aux termes d'exécution.

Pendant l'année 2021, après l'adaptation de la méthodologie de PPB aux restrictions du contexte de pandémie et post pandémie de COVID-19, on a fait depuis le mois de mai jusqu'au octobre 101 ateliers (101 quartiers) de PPB où les citoyens et citoyennes ont défini de manière participative les problématiques existantes dans leurs quartiers et où on a établi, avec les techniques et fonctionnaires municipales, des différentes alternatives de solution pour les mêmes. Pendant la première semaine d'octobre 2021, on a fini les ateliers de micro planification où 523 institutions et organisations ont participé comme des centres des voisins, institutions sportives, éducatives et de la société civile, à travers 1487 délégués et déléguées.

On a réalisé ainsi un diagnostic commun et on a priorisé les demandes et problématiques des quartiers tout en tenant en compte les critères de gravité, urgence et portée. Dans les ateliers réalisés, on a défini 1188 problématiques et on a réalisé 1751 projets pour les résoudre. En ayant la moyenne de l'année 2021 entre le 85% et le 90% des travaux programmés pour ces 101 quartiers, étaient en exécution. En 2021, on a aussi créé 13 Plans d'Amélioration d'arrondissement, pour être considérés dans le budget de 2022.





Dans le niveau d'arrondissement correspondant aux JPV, il est important et similaire la procédure mais il n'est pas identique. La méthodologie comprend 5 phases:

1- Convocation et intégration des JPV. Chaque CPC convoque les organisations de l'arrondissement à s'inscrire dans un Registre d'organisations afin de définir la JPV, qui est constituée dans la première assemblée ordinaire.

2- Fonctionnement des JPV. Comme on a déjà dit auparavant, celui qui assume la direction du CPC, c'est celui qui remplit aussi le rôle de Coordination de la JPV. Chacune d'elles compte à son tour avec une Table Coordinatrice et avec des Commissions Thématiques, dédiées à:

- a) Développement Urbain Soutenable.
- b) Développement Humain et Social.
- c) Éducation et Culture.
- d) Environnement.
- e) Économie Sociale et Développement Économique.

f) Santé.

3- Schéma Plan d'Amélioration d'arrondissement, qui comprend à son tour les étapes de:

- a) Pré diagnostique, élaboré par l'équipe municipale qui offre une analyse de l'état de situation de l'arrondissement.
- b) Ateliers pour l'élaboration du Plan d'Amélioration d'arrondissement, dans cette instance on fait appel à la séquence participative suivante:

- I. Socialisation et analyse du pré diagnostique.
- II. Élaboration du Diagnostic d'arrondissement, à partir du pré diagnostique, d'autres apports et consensus.
- III. Priorité de Problèmes à partir de trois critères suggérés: ampleur du problème, gravité et tendance.
- IV. Présentation et priorité de Projets qui doivent compter au minimum avec une justification, des objectifs, une identification de bénéficiaires, une brève description et un budget approximatif.
- V. Formulation du Plan d'Amélioration d'arrondissement, qui est constitué lorsque les projets prioritaires sont approuvés dans une assemblée, et inclus dans le budget municipale de l'année suivante.

4- Exécution et surveillance du Plan d'Amélioration d'arrondissement. Pendant que les domaines municipales correspondantes sont responsables de la mise en œuvre, la JPV se charge de contrôler sa réalisation.



“Le montant affecté au processus du Budget Participatif de proximité ne doit pas être en aucun cas inférieur au dix pourcent (10%) du total des recours destinés aux travaux publics présents dans le Budget Général de Dépenses et Contrôle de Recours de l'Administration Municipale (Presupuesto General de Gastos y Cálculo de Recursos de la Administración Municipal) autorisé dans chaque exercice dans lequel on crée et priorise les projets” selon ce qu'on établit l'Art. 4. De l'Ordonnance 13002/2020, en consonance avec ce que la norme de 2008 établit aussi.

Dans ce cadre, le Cadre Supérieur Municipale détermine annuellement la contribution qui fait partie du montant total affecté au processus du PPB, à

assigner à chaque CPC en fonction de variables démographiques et besoins urbains-sociaux, tout en se servant du Taux de Priorité Sociale.

Par exemple, on peut mentionner qu'en 2021 le montant assigné pour le PPB a été de \$458.000.000 ARS.

Par rapport aux travaux et services correspondants aux PMD des JPV, ils sont évalués par les domaines centrales de la mairie, et ce sont eux qui peuvent demander leur exécution et inclusion dans leur planification et budget de l'année suivante. De cette manière, l'agenda de gestion municipale se fournit de cette information sur les priorités et demandes de différentes zones de la ville, définies par la citoyenneté.

En 1991, en consonance avec la tendance globale, la Mairie de Córdoba lance un Programme de décentralisation et déconcentration de la part du Maire Rubén Américo Martí. Dans le cadre de ce Programme, parmi d'autres décisions, on a projeté la création des CPC. Dans un premier moment, on a créé 10 CPC localisés en forme d'anneau avec équidistance du centre et localisés en connexion avec les routes principales, toujours dans les entrées de la ville. Plus tard, tout au long des années, on a incorporé de nouveaux espaces, on a atteint un total de 13 CPC actuellement.

En parallèle, on a mis en place aussi un Programme de promotion de la participation citoyenne qui contenait deux lignes. Un sous-programme destiné à la normalisation et constitution des centres des voisins, puisqu'à ce moment-là un nombre inférieur à 50 se trouvait régularisé. Et un sous-programme appelé micro planification des quartiers. Telle est la méthodologie qui a donné naissance à la pratique actuelle. Au début, on a travaillé de manière pilote en 4 quartiers pour chacun des CPC qui se trouvaient en fonctionnement. Cela consistait à travailler en trois journées et qui finissait un vendredi après-midi et



CPC Centro América



CPC Villa El Libertador

le dimanche matin. Le vendredi après-midi, on faisait un parcours diagnostique dans le quartier où les voisins et intermédiaires municipales participaient en ensemble. Le samedi, on travaillait en priorisant les problèmes et solutions et finalement on conclut le dimanche avec l'attribution d'un montant, la définition d'une forme d'exécution et on signait un acte à midi avec une assemblée du quartier. L'outil proposé à ce moment-là comme micro planification du quartier était déjà en définitive la méthodologie d'un budget participatif, même si on ne l'appelait pas de cette manière au commencement.

Au début de l'année 1994, on inaugure le premier CPC et vers fins de l'année 1999, la ville comptait déjà 10 CPC en fonctionnement.



Source: Google. (s.f.). [Centres de Participation Communale, Ville de Córdoba, Province de Córdoba, Argentine]. Récupérée le 21 mars 2022 de <https://bit.ly/3irliW0>

Extrait des Centres de Participation Communale : Icônes Urbains, Sara Bongiovanni

Dans la décennie du 90, la ville acquiert une approche de ville moderne, avec la concrétion du projet de décentralisation administrative, une gestion participative et la création de noyaux périphériques : les CPC. (...)

Ces nouveaux centres, répandus dans les différentes "patries de quartiers", n'ont pas mis longtemps à devenir de vrais icônes urbains, grâce à leur audacieux langage avant-gardiste, inséré dans les indéfinis trames des périphéries de la ville. (...)

Vers une ville moderne. Cette expérience était à ce moment-là exceptionnelle en Amérique Latine, et parmi leurs objectifs, on a souligné l'intention de finir avec la centralisation du pouvoir et rapprocher la gestion administrative au peuple ; inverser la trame bureaucratique du contrôle municipale, tout en ajoutant de l'efficacité et de la modernité dans les démarches et gestions ; représenter dans ces centres les besoins et aspirations culturelles de la communauté et bouleverser la ville avec des images -formes et espaces- comme de nouvelles expériences esthétiques associées à des fonctions sociales.

Les CPC sont placés stratégiquement, en forme d'anneau, et ils désignent des portails d'entrée dans les principaux accès à la ville. Ils sont tous placés de manière équidistante du centre, au carrefour des voies d'accès radiaux et un anneau concentrique sur l'avenue périphérique (Avenida Circunvalación), dans le kilomètre 5 environ. Dans le cas du CPC Pueyrredón, érigé dans l'accès de l'autoroute Est, ou du CPC Ruta 20, qui fait de porte d'entrée aux Vallées de Punilla, Traslasierra et la ville de Carlos Paz. De même que les CPC Arguello, Colón, Monseñor Pablo Cabrera, Centro América et Libertador.

Vertu géométrique. Les CPC se détachent dans les trames de la banlieue où ils sont insérés comme des authentiques impacts architectoniques qui défient leur entourage, tout en devenant des icônes urbains identifiables.

Avec l'utilisation de formes géométriques pures -comme par exemple des cubes, cylindres et cônes- et, dans quelques centres, à travers le chromatisme extrême, l'architecte [Miguel Ángel Roca] incorpore le langage de la modernité dans des points stratégiques de la ville.

Même si la couleur et la géométrie déterminent ces bâtiments, on a réussi à élaborer un langage différent pour chaque centre, facilement reconnaissable entre eux, ils maintiennent aussi des caractères qui définissent une image propre avec la nouvelle typologie.

Dans les premiers projets - Argüello, América, Colón, Libertador et Pueyrredón- la dimension urbanistique l'ont emporté, c'est la raison pour laquelle les concepts de "rue" et place civique dominant chaque ensemble. Dans ces bâtiments, un passage piéton -comme une rue- relie les vestibules des différents volumes.

Dans les projets suivants –par exemple CPC Ruta 20 et Monseñor Pablo Cabrera–, les travaux sont structurés de manière séparée de leur contexte urbain et les différentes expériences d’espaces se déroulent dans les formes environnantes du bâtiment.

Un lieu de rencontre. Une variable toujours présente dans les idées génératrices de ces ensembles architectoniques est la conformation d’une place civique.

On maintient dans tous les projets le postulat de la “rencontre sociale” qui se transforme, de différentes formes, dans un espace public de rencontre qui peut servir comme un marché local ou comme un espace pour le développement d’activités culturelles ou, simplement, comme un lieu de rencontre.

La place est toujours l’élément articulatoire des secteurs qui hébergent les fonctions élémentaires. Dans les CPC Pueyrredón, trois secteurs impliquent une place circulaire de manière échelonnée, à la manière d’amphithéâtre. Dans le CPC Avenida Fuerza Aérea, des courbes environnantes enferment une place civique. (...)

En général, dans ces ensembles, l’architecte Roca a projeté des corps et des secteurs basiques, de manière facilement lisibles, qui abritent chacun des fonctions différentes : un corps destiné aux fonctions politiques et administratives et un volume qui fonctionne comme un centre culturel.

L’exception est le CPC Monseñor Pablo Cabrera, qui est différent parce qu’il est un grand prisme central de quatre étages, où l’on trouve des fonctions politiques, administratives et sociales – entouré d’une courbe enveloppante– et on ajoute une suite de secteurs mineurs, destinés à des fonctions culturelles.

Tout au long du temps. Avec une vision dans le temps, il vaut une analyse critique de cette nouvelle typologie qui se ressemble autant que notre ville. Loin de tomber dans la désuétude, ces ensembles architectoniques recouvrent les besoins que la croissance accélérée impose.

Cette nouvelle typologie a réussi ses trois objectifs fondamentaux: la décentralisation administrative municipale ; promouvoir la participation active sociale et culturelle et devenir des icônes urbaines périphériques.

Même si l’audacieux langage de ces centres a engendré de dures critiques, il est indéniable que ces images provocatives ont créé aussi un impact de facile reconnaissance, aujourd’hui des symboles représentatifs d’une ville décentralisée et participative.

Source: Bongiovanni, Sara (29 /09/2007) Los Centros de Participación Comunal: Íconos urbanos. Note sur le “Suplemento Arquitectura”, journal “La Voz del Interior” (Édition en papier) Cité sur le web Hitos del Diseño en Córdoba. CPC Centro América CPC San Vicente 21 décembre 2012

Centres de Participation Communale (CPC) de la Ville de Córdoba

CPC	Fondation	CPC	Fondation
CPC Argüello	16 mars 1994	CPC Ruta 20	14 octobre 1998
CPC Centro América	9 août 1994	CPC Monseñor Pablo Cabrera	26 février 1999
CPC Pueyrredón	30 novembre 1994	CPC Rancagua	16 septembre 1999
CPC Villa El Libertador	27 mars 1995	CPC Mercado de la Ciudad	1 octobre 2001
CPC Empalme	24 avril 1995	CPC Chalet San Felipe	10 décembre 2019 Sub CPC depuis 11 avril 2011 Activité depuis 2008
CPC Colón	18 mai 1996	CPC San Vicente	21 décembre 2012
CPC Guñazú	21 octobre 1997		

Élaboration propre.

En grande partie dans la période dans laquelle tels programmes ont agi, entre 1991 et 1999, on a créé les conditions pour lancer un processus de transformation qui continue jusqu'à maintenant. Ce qui a été planifié à ce moment-là n'est pas arrivé à se concrétiser exactement mais un horizon est resté reflété, non seulement pour les pratiques inaugurées mais aussi parce qu'on a commencé à créer aussi un cadre normatif et institutionnel visant à consolider la participation citoyenne et la décentralisation. Néanmoins, l'avancée a été progressive dans les dernières 20 années.

Vers 2004, la micro planification des quartiers s'est transformé formellement dans le Budget Participatif, dépendant du Bureau de Gouvernement de la ville, et avec la sanction de l'Ordonnance 10.713/2004 rapportée aux Centres des Voisins.

Ultérieurement, en 2007, on a sanctionné l'Ordonnance 11.095/2007 relative à la Personnalité Juridique des Centres des Voisins, en continuant avec l'effort pour régulariser le fonctionnement de ces associations dans les différents secteurs de la ville et par rapport avec les instances de participation proposées par la mairie.

En 2008, la création du Bureau de Participation Citoyenne a été considéré comme un fait important. Même si cette décision n'a pas eu de continuité deux années plus tard, cela démontre d'une certaine mesure qu'à travers le temps, Córdoba a eu du consensus dans un point vers la démocratie participative, même lorsque les réussites n'arrivent pas à s'approfondir et on arrivait même à revenir en arrière dans l'accomplissement des engagements acceptés. Un évènement de la même année a constitué la sanction des deux ordonnances clés dans ce parcours : l'Ordonnance 11.448/2008 sur les Assemblées de Participation des Quartiers et l'Ordonnance 11.499/2008 sur le Budget Participatif. Quelques temps après, en 2009, on a sanctionné en plus l'Ordonnance 11.645/2009 en réglementant l'existence du Conseil Économique Sociale, déjà prévu sur la COM de 1995. Pendant cette période, il y a eu des apports importants pour la construction de sièges sociales pour les Centres des Voisins et/ou Commissions des voisines qui avaient des terrains propres ou par commodat.

Depuis lors le Budget Participatif s'est installé comme une pratique locale

avec présence dans le territoire en même temps que les JPV et les Centres des Voisins se sont consolidées. Un autre élément d'intérêt a un rapport avec les compétences qui se sont développées dans les équipes municipales tout au long des années de mise en place de cet instrument. Cependant, des difficultés ont demeuré comme par exemple ne plus compter le rang du bureau qui donnait une poussée et un soutien administratif, plus particulièrement les projets approuvés prenaient beaucoup de temps pour être réalisés puisqu'ils restaient à la charge des domaines centrales pour la réponse à tous les quartiers. Des difficultés qui laissent en évidence que la décentralisation et la déconcentration projetées en 1991 n'étaient pas encore une réalité.

Au-delà des pour et contres, on doit considérer comme une réussite non seulement pour la citoyenneté mais aussi pour les différentes gestions de gouvernement que les différents instituts de participation s'étaient maintenus plus ou moins actifs tout au long des années. La permanence de ces derniers et l'appropriation de la part des voisins, non seulement comme du personnel de l'administration publique municipale et des fonctionnaires, intermédiaires du domaine académique et politique a créé des débats et des apprentissages, tout en renforçant la pratique, et en donnant de la place à l'identification de domaines d'amélioration que d'une certaine manière ont été reproduits dans les modifications les plus récentes. En gros, parmi les difficultés dans la mise en place qui se présentaient, on peut en souligner deux principalement. D'une part, le retard de la part de la mairie dans la réalisation des engagements assumés et les difficultés pour faire un suivi des projets produisait des effets négatifs sur la confiance et la participation dans les territoires. D'autre part, au moment de réaliser le budget participatif dans le niveau des JPV, on pouvait donner de la place à des inégalités, puisque certains quartiers qui comptaient avec plus de participation avaient le potentiel de se voir favorisés année après année, pendant que d'autres du même arrondissement (avec moins de participation ou moins de population) n'arrivaient pas à ce que leurs besoins soient priorisés.

Ainsi, en 2020 on sanctionne les ordonnances 13.003/2020 Assemblées

de Participation des Voisins (Juntas de Participación Vecinal JPV) et 13.002/2020 – Budget participatif des Quartiers (Presupuesto Participativo Barrial PPB) et on modifie les normes 2008 pour introduire des changements clés qui se résument à continuation :

a) L'échelle du Budget Participatif est le quartier, c'est la raison pour laquelle elle devienne Budget Participatif des Quartiers (Presupuesto Participativo Barrial PPB).

b) La JPV s'occupe de l'échelle d'arrondissement, en étroite articulation avec le CPC, dont la direction assume le rôle de coordination de la JPV.

c) Le délai d'exécution des Plans d'Amélioration des quartiers réalisés dans le cadre du PPB correspond avec le même exercice budgétaire dans lequel on formule les plans.

d) Le délai d'exécution des Plans d'Amélioration des arrondissements réalisés au sein des JPV correspond avec l'exercice budgétaire suivant à celui dans lequel on formule les plans.

Tout ce qu'on vient d'exposer a contribué à clarifier les niveaux de participation, les fonctions et les possibilités des espaces préalablement fondés tout en précisant leur vocation initiale.

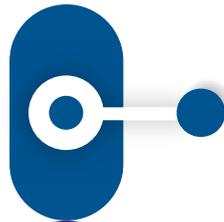
[On a instauré trois innovations de plus avec l'intention de compléter et renforcer les décisions précédentes. La première consiste dans la possibilité d'**embauche directe** de la part de la mairie de travaux et services qui peuvent offrir les Centres des Voisins (Ordonnance 12995/2019, Ordonnance 13006/2020). Cette décision autorise une nouvelle souplesse au moment de résoudre les besoins dans les quartiers. Le **Régime d'Autogestion du Développement du quartier à travers les Centres des Voisins** (Décret 040/20, Résolution 003 – Série J/2021) permet de réaliser des actions qui améliorent l'infrastructure du quartier et le contrôle des services publics municipales dans leurs juridictions. L'objectif de ce régime consiste à améliorer la qualité de vie des voisines, tout en offrant des réponses concrètes d'une manière plus accessible et à travers la participation citoyenne. De cette manière, les propres voisines peuvent assumer soit le maintien

d'espaces publics du quartier, places et jardins par exemple, soit le nettoyage d'un secteur, la maintenance d'une certaine infrastructure et même la construction de travaux dans les quartiers de petites importances. Pour faire partie de ce Régime, le CV doit être approuvé dans une assemblée et signer un contrat avec la Mairie.

En deuxième lieu, on a créé l'application Citoyenne, actuellement en version bêta, que des intermédiaires des CV et des domaines municipales utilisent déjà. Ce recours permet à la mairie de relever des besoins de forme géoréférencée et produire des ordres de travail pour son traitement. Pour la citoyenneté, on offre le confort de la gestion et le suivi numérique et en temps réel. En parallèle, il existe des initiatives apparues de la société civile organisée comme l'application Ville informe (Reporta Ciudad) proposée par le Réseau Citoyen Notre Córdoba (Red Ciudadana Nuestra Córdoba) qui vise à la surveillance citoyenne et à la construction collective d'information collective de la part de la citoyenneté.

En troisième lieu, on a cherché à renforcer les CV à travers deux décisions. L'une est relative aux sièges. Au début de tout ce parcours, dans les années 90, on estime que moins de 50 quartiers comptaient avec des CV constitués et même moins étaient ceux qui disposaient de sièges pour leurs activités. Tout au long des années et les différentes gestions, on a réalisé des accompagnements de la part de la Mairie, pour la création et la normalisation des CV, pour son inscription correcte et pour octroyer de l'espace physique. L'Ordonnance N° 13.169/21 octroie en commodat aux CV leurs respectifs sièges, pendant 99 ans, avec l'intention de contribuer avec un cadre de stabilité qui promeut la participation et permet d'exercer le voisinage dans de meilleures conditions. Une deuxième décision apporte de la clarté par rapport aux limites administratives et la nomenclature des quartiers de la ville. Grâce à l'Ordonnance 13083/21, les correspondantes délimitations de territoires ont été approuvées, tout en facilitant de bons résultats des CV.]

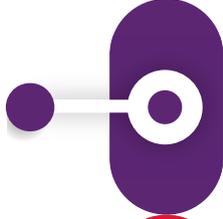
1991



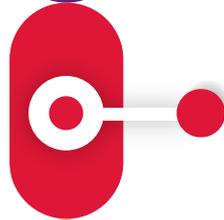
En 1991, en consonance avec la tendance globale, la Mairie de Córdoba lance un Programme de décentralisation et déconcentration de la part du Maire Rubén Américo Martí. Dans le cadre de ce Programme, parmi d'autres décisions, on a projeté la création des CPC. Dans un premier moment, on a créé 10 CPC localisés en forme d'anneau avec équidistance du centre et localisés en connexion avec les routes principales, toujours dans les entrées de la ville

Au début de l'année 1994, on inaugure le premier CPC et vers fins de l'année 1999, la ville comptait déjà 10 CPC en fonctionnement. En grande partie dans la période dans laquelle tels programmes ont agi, entre 1991 et 1999, on a créé les conditions pour lancer un processus de transformation qui continue jusqu'à maintenant.

1994



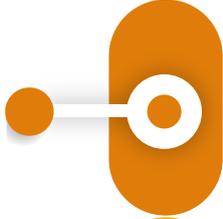
2004



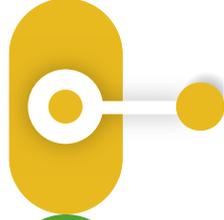
Vers 2004, la micro planification des quartiers s'est transformé formellement dans le Budget Participatif, dépendant du Bureau de Gouvernement de la ville, et avec la sanction de l'Ordonnance 10.713/2004 rapportée aux Centres des Voisins.

Ultérieurement, en 2007, on a sanctionné l'Ordonnance 11.095/2007 relative à la Personnalité Juridique des Centres des Voisins, en continuant avec l'effort pour régulariser le fonctionnement de ces associations dans les différents secteurs de la ville et par rapport avec les instances de participation proposées par la mairie.

2007



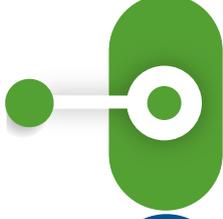
2008



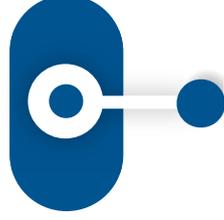
En 2008, la création du Bureau de Participation Citoyenne a été considéré comme un fait important. Un événement de la même année a constitué la sanction des deux ordonnances clés dans ce parcours : l'Ordonnance 11.448/2008 sur les Assemblées de Participation des Quartiers et l'Ordonnance 11.499/2008 sur le Budget Participatif

En 2009, on a sanctionné en plus l'Ordonnance 11.645/2009 en réglementant l'existence du Conseil Économique Sociale

2009



2020



Ainsi, en 2020 on sanctionne les ordonnances 13.003/2020 Assemblées de Participation des Voisins (Juntas de Participación Vecinal JPV) et 13.002/2020 – Budget participatif des Quartiers (Presupuesto Participativo Barrial PPB) et on modifie les normes 2008 pour introduire des changements clés qui se résument à continuation :

- 1) L'échelle du Budget Participatif est le quartier, c'est la raison pour laquelle elle devienne Budget Participatif des Quartiers (Presupuesto Participativo Barrial PPB).
- 2) La JPV s'occupe de l'échelle d'arrondissement, en étroite articulation avec le CPC, dont la direction assume le rôle de coordination de la JPV.
- 3) La JPV s'occupe de l'échelle d'arrondissement, en étroite articulation avec le CPC, dont la direction assume le rôle de coordination de la JPV.
- 4) Le délai d'exécution des Plans d'Amélioration des arrondissements réalisés au sein des JPV correspond avec l'exercice budgétaire suivant à celui dans lequel on formule les plans.



Apprentissages

OB



I Facteurs habilitants

De l'analyse de la normative et réalité du PPB, on peut identifier les facteurs habilitants suivants de la participation citoyenne :

Tout le tissu d'instituts qui accompagne l'initiative a créé de plus en plus de meilleures conditions pour la participation citoyenne. Le fait que ces mêmes instituts ont été établis par la COM et les ordonnances, fournit de la stabilité par rapport aux espaces de participation créés grâce aux programmes ou projets. Tout cela et l'appropriation de la part de la citoyenneté contribuent à garantir la permanence de ces pratiques dans la vie de la ville de Córdoba.

- ▶ La disposition de concrétisation des décisions prises dans le cadre du PPB dans la même année budgétaire, possède le potentiel de créer un cercle vertueux étant donné que les précisions apporteront de la crédibilité et en conséquence de la motivation pour accroître et renforcer la participation. En plus, le plus petit délai dans l'exécution peut rendre plus facile le rôle de surveillance de la part des voisins. Évidemment, la hausse de la capacité opérative des CPC est à son tour un élément clé pour la réussite de ces hypothèses..
- ▶ Dans sa version actuelle, le schéma de participation de la ville devient plus facilement communicable pour la citoyenneté en général, même pour certaines personnes qui n'ont jamais fait partie des espaces publics. Cela est très important puisqu'il s'agit des instruments adressés à toute la population et pas exclusivement à ceux qu'il y a longtemps se sont impliqués dans les espaces collectifs.
- ▶ La sélection des quartiers dans lesquels on travaillera le PPB en fonction du IPS et la prise de décisions à l'échelle du quartier contribue à l'équité entre les quartiers même dans un même arrondissement, et dans un long terme elle contribue à diminuer des asymétries entre les zones de la ville.
- ▶ Depuis ses débuts, la mise en œuvre des activités participatives dans les territoires a impliqué le personnel en CDI non seulement du domaine central

mais aussi des CPC. La normative et l'appropriation des voisins sont aussi habilitantes que l'appropriation de la part des personnes qui travaillent dans l'administration publique. Parmi les effets favorables, il est important de souligner qu'il existe une revalorisation dans deux sens : d'une part de la part de la citoyenneté dans la mesure dans laquelle on peut apprécier l'apport de l'employé publique à la concrétion d'une déterminée politique ; et d'autre part, le personnel redonne lui-même du sens dans son rôle comme fonctionnaire publique, avec ce qui implique en termes de motivation. Il ne faut pas oublier que celui qui travaille dans l'administration publique habite aussi dans un quartier et connaît les problématiques qui affectent le plus à sa communauté..

- ▶ L'application actuellement mise en utilisation principalement par intermédiaires de CV et des personnes qui travaillent dans de différents domaines municipales, peuvent être un élément favorable dans l'avenir, dans la mesure où la citoyenneté en général peut l'incorporer, exprimer les besoins propres et obtenir une réponse dans un court terme. Les technologies peuvent augmenter la participation, dans la mesure qu'il existe certaines personnes qui ont des facilités pour le présentiel, alors que d'autres préfèrent faire leurs apports de manière virtuelle.



De la même manière, on peut identifier des défis en vigueur, des éléments qui peuvent affecter la participation en forme actuelle ou potentielle. On expliquera en détail ces derniers à continuation:

- ▶ Le pré diagnostic et la catégorisation des problématiques que la Mairie réalise peuvent conditionner la priorité réalisée par des personnes intermédiaires des quartiers au risque d'exclure les besoins qui peuvent être importants.
- ▶ Il existe encore une certaine centralisation et bureaucratie de procédés administratifs et opératifs, même s'ils ont été simplifiés et décentralisés considérablement. Dans ce sens, la capacité opérative dans le territoire continue à être un défi important.
- ▶ Notamment depuis le point de vue de la standardisation des processus. C'est-à-dire, l'attente consiste à donner une réponse aux problématiques sélectionnées dans la même année, pour cela on demande de l'agilité dans la gestion qui corresponde aux domaines centrales (pour des raisons de direction technique, par exemple) et en même temps de la capacité de gestion et opérative dans les CPC. Comme 2021 a été la première année de mise en œuvre sous ces caractéristiques, on peut parler d'une procédure pilote qui devra s'ajuster et se standardiser de manière à ce que les prochaines années, la dynamique pour atteindre l'exécution dans la même période puisse se développer avec de la naturalité dans les différents niveaux (Mairie et CPC). Il est important qu'on prenne une forme administrative et celle-ci soit connue par les fonctionnaires et le personnel en CDI, un processus clair qui parvient à ce que non seulement le PPB et leurs PMB, mais aussi l'activité des JPV et leurs PMD, soient intégrés et assumés par les CPC comme une partie de leur activité quotidienne.
- ▶ Un troisième facteur déterminant peut se rapporter avec le système de surveillance et évaluation, prévu

par la normative, mais pour lequel il ne reste pas encore de définir des mécanismes concrets qui permettent de faire un suivi et communiquer des résultats de manière transparente. De même que dans le cas précédent, il est important de l'assurer à travers des processus accordés et établis pour que cela ne dépende pas de la volonté d'une période déterminé ou gestion mais sinon qu'il fonctionne vraiment comme un outil qui apporte de la transparence et qui offre des opportunités d'apprentissage pour toutes les parties.

- ▶ L'approche centrée sur des travaux et services pour le quartier peut lui quitter de la visibilité et décision à d'autres besoins qui peuvent résulter beaucoup plus prioritaires. Même s'il est vrai que des thématiques liées à la promotion sociale ou à la santé, ou des stratégies qui demandent du sport et de la culture peuvent demander des traitements plus complexes et impliquer des dépendances municipales pour sa planification correcte, il est important aussi de considérer qu'elles aient un impact majeur dans la transformation des indicateurs qui conformement l'IPS. Il est conseillé de créer des stratégies qui permettent de récupérer dans les diagnostics les besoins les plus remarquables, et qu'on puisse créer des mécanismes pour leur donner une réponse même si on ne le réalise pas à travers le PPB.
- ▶ Pour finir, la participation citoyenne peut se voir affectée par différents motifs. Il est essentiel de créer permanemment de nouveaux recours pour augmenter, diversifier et consolider la participation. Cela est particulièrement important actuellement lors de la postpandémie, et aussi indépendamment de celle-ci.

III Réussites

Malgré la résistance de beaucoup de défis, il est important de mettre l'accent sur les réussites indéniables dans le chemin parcouru:

La **continuité** à travers les gestions d'efforts directement liées à renforcer la participation, qui impliquent un consensus socio politique par rapport à son importance.

L'appropriation de la part de la citoyenneté, à chaque moment que

même dans une période d'une baisse de réponse de la part de l'état municipal, n'a pas laissé de participer et de demander la vigueur des espaces créés.

La réussite la plus récente se rapporte avec la procédure actuelle et la distinction des échelles, ce qui fait plus facilement communicable, avec le potentiel de promouvoir plus de participation de la part de la citoyenneté.

IV Le PPB en temps de COVID-19

Suite à la pandémie de 2020, en Argentine on a pris des mesures d'urgence sanitaire qui ont impliqué l'isolement préventif obligatoire. Même si cela a eu lieu en mars et au début par des laps de temps de deux semaines, la mesure a été prolongée de manière permanente par des périodes similaires tout au long de plusieurs mois. Cette situation a privé de prévisibilité à une grande quantité d'activités publiques et privées. Dans ce cadre, pendant l'année 2020, on n'a pas atteint les objectifs du PPB.

Déjà en 2021, on a adapté de différentes actions et espaces participatifs afin de pouvoir les concrétiser, dans un contexte de restrictions mineures mais également de pandémie. Par exemple, on a fait seulement un atelier par quartier au lieu de deux ateliers prévus, les rencontres se sont réalisées dans des espaces ouverts, avec une distance sociale et des mesures sanitaires rapportées au besoin. On estime beaucoup la disponibilité des voisins et la ravivée bonne volonté pour participer et confier, malgré la complexité du contexte. La prédisposition aussi pour apprendre sur les changements normatifs récents et sa modalité de la mise en place pour travailler pour ses quartiers et transférer la nouvelle connaissance à ses voisins.

On espère également pouvoir incorporer la technologie comme un complément bien que l'expérience jusqu'à maintenant démontre que la convocation directe a un effet majeur que celle publiée ou

renvoyée dans les réseaux sociaux. Dans la dynamique prévue, on demande dans une bonne mesure le contact face à face et les liens pour la génération de confiance.



V

Potentiel de transferts

Dans le cas du PPB et les autres instituts de participation de la ville de Córdoba, il met en évidence qu'ils se sont développés en étroite considération de sa particulière réalité, de leurs caractéristiques spécifiques comme territoire et société.

Quand même, l'expérience est transférable puisque de la forme dans laquelle les difficultés se sont résolues, provient de nombreux apprentissages et idées, innovations qui peuvent servir pour d'autres villes. On peut souligner quelques aspects qui vont contribuer à sa réplique. En premier lieu, le fait de mettre à disposition les espaces et mécanismes de participation de démocratie semi directe, à travers des normes a permis de garantir ces

espaces d'une manière plus effective que si on aurait essayé simplement de programmes d'une gestion.

En deuxième lieu, la multiplicité d'acteurs, la décentralisation, et un degré d'ouverture de la part des institutions permettent le dialogue et l'action ensemble entre l'état municipal et la société civile, tout en favorisant un chemin de gouvernance urbaine.

En troisième lieu, on souligne la possibilité d'articuler de manière flexible des outils de planifications, avec des structures de représentation des voisins et citoyenneté ensemble avec une citoyenneté non organisée, tout en enrichissant la dynamique de la participation.

VI

Notes sur la participation

Pour caractériser la participation des voisins dans le domaine du PPB, on se possède pas un suivi qui permette la décrire avec précision, c'est pour cela qu'on prend en compte des appréciations d'intermédiaires municipales et du quartier.

Les différentes personnes consultées coïncident qu'apparemment la participation des personnes âgées est majeure que celle des jeunes gens et que les femmes participent plus que les hommes. Par rapport à la participation avec les groupes d'âge, on apprécie que la pandémie a introduit quelques changements puisque les personnes âgées à cause d'être le principal groupe en risque, se sont maintenus réticents à retourner aux centres publics dû à la crainte de contagion. Comme contrepartie, les jeunes avec plus d'expérience et aptitudes pour utiliser les outils virtuels comme un moyen de rendez-vous, ont montré une nouvelle prédisposition pour s'impliquer dans les activités de quartiers.

Quant à la grande présence de femmes, elle s'associe à une majeure présence dans le foyer et dans le quartier, pour les différences existences dans la

distribution des tâches familiaires.

Chaque quartier présente des particularités par rapport à la participation, mais en général on observe que dans les quartiers plus près du centre on compte avec plus de présence d'organisations moyennes et académiques, parmi elles les universités. Dans ces cas, il arrive que la participation est plus fluide et agile parce qu'on compte avec de la pratique dans la matière.

Non seulement intermédiaires de la mairie mais aussi des CV perçoivent une certaine apathie ou réticence à s'engager avec les espaces existants. Même s'il 'agit une année atypique, on peut montrer de manière graphique que dans les 101 ateliers réalisés pendant 2021, en moyenne, 15 personnes ont participé par quartier. Cette valeur équivaut au minimum demandé pour pouvoir effectuer les instances participatives.

De ce fait, on présente des défis pour diversifier et promouvoir la participation.



Appréciations sur le PPB

04





Depuis l'administration publique et le gouvernement

Il existe une évaluation très positive de la part de l'administration publique locale, depuis des domaines non directement liés à la pratique du PPB, qui peuvent également apprécier les bénéfices qui engendrent à l'intérieur de l'institution et dans les quartiers.

Dans l'institution, on met l'accent sur le fait que le PPB contribue à l'articulation et apporte de la connaissance sur les besoins de la société. On perçoit aussi qu'elle améliore la communication avec les voisines puisqu'on ne part pas de la réclamation mais sinon du dialogue et de la proposition.

Dans les quartiers, on perçoit un impact immatériel dans le tissu social qui a une relation avec le compromis et la participation, avec l'importance qui comporte faire partie de la décision et de la solution. Et bien sûr, l'impact visible et tangible qui constituent les travaux en eux même.

"Il y a une participation très passionnée d'autres fonctionnaires, d'autres domaines ; il existe de la prédisposition pour faciliter des espaces, temps, gens, recours, alors je pense que l'évaluation se donne en fonction que toutes les dépendances accompagnent et participent "

"C'est un outil que même s'il fonctionne mal, est bon pour les voisines parce qu'elles ont la possibilité de se manifester par rapport aux besoins du quartier. Et la participation est toujours bonne, elle n'est jamais mauvaise, quelques fois elle est inefficace, mais elle n'est pas erronée."

Entrevues à des intermédiaires municipales



Le point de vue des Centres des Voisins

La citoyenneté, représentée dans les centres des Voisins, possède beaucoup de vertus dans l'outil. On met l'accent sur l'appréciation positive des points suivants:

- ▶ L'échelle du quartier pour le budget participatif
- ▶ L'incorporation du IPS pour la sélection des quartiers
- ▶ La présence des conseillers municipales dans les JPV.
- ▶ La mise en œuvre des décisions prises à travers le PPB.
- ▶ L'apprentissage qui représente pour les voisines faire partie des ateliers du PPB et comprendre le fonctionnement des différentes instances et niveaux pour l'approche des différentes problématiques.
- ▶ La session en comodat pendant 99 ans des sièges aux CV qui fournissent de la stabilité pour réaliser leurs activités, mais ce n'est pas seulement ça : Les sièges sont très appréciés par représenter la possibilité de créer des liens, sens d'appartenance, qui

favorisent l'interaction avec les autres institutions du quartier et leur permet de donner de la stabilité aux activités.

- ▶ La possibilité d'embauche directe pour la résolution plus immédiate des besoins, et en promouvant l'économie populaire.

"Je pense qu'il est fondamental cette situation d'offrir en forme pratique, elle exprime les solutions demandées parce qu'elles varient d'une année à l'autre. Et les solutions, les voisines en ont besoin pour hier, non pas pour l'année suivante ."

Ateliers avec des intermédiaire des CV

"Je pense que le compromis qu'une personne assume quand elle décide quelque chose, est pour toujours. Pourquoi ? Parce que si je t'invite, et toi, tu décides qu'il manquait une rampe, après tu ne peux pas te plaindre, tu as participé, tu fais partie et tu es responsable."

Atelier avec des intermédiaires des CV

Entre les domaines d'amélioration perçus, il apparaît le besoin de promouvoir la participation et la diversité de la même. Par exemple, depuis le point de vue des différences générationnelles, on observe que la rencontre entre les différents groupes d'âge aide à identifier les besoins que d'autres conditions resteraient ignorées. Il est inquiétant aussi que l'utilisation de la technologie

représente un biais dans ce sens, en excluant ceux qui n'ont pas accès à la même ou des compétences pour l'utiliser. On signale aussi que même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir au moment de comprendre le rôle du CV, dans certaines occasions compris de manière erronée comme une extension de la Mairie lorsqu'en réalité c'est un lien et leurs membres accomplissent leur tâche ad honorem.

"Quelques fois, il manque un tout petit peu de compromis et les voisines, elles se sentent représentées... mais elles ne participent plus. Je pense qu'il faut encourager davantage le compromis et la participation.."

Atelier avec des intermédiaires des CV



Corollaire

05



05. Corollaire

Systématiser une expérience implique se consacrer à la tâche d'apprendre à partir de l'effort de retourner sur le même parcours, reconstruire des contextes et points d'inflexion, des décisions, des marches et des contre marches qui ont donné de la forme et qui peuvent offrir des interprétations et explications sur leurs réussites qui se sont manifestées.

Se focaliser sur des initiatives qui promeuvent la participation citoyenne, demande incontestablement des outils qui habilite le dialogue avec les différentes personnes impliquées depuis leurs rôles diverses et dans des périodes de temps différents. Il s'agit d'un exercice qui part de la description pour parvenir aussi à la critique et à la réflexion. Au moment de documenter le chemin parcouru, les transformations qui se sont incorporées et les attentes sur ce qu'on doit améliorer, on favorise aussi l'initiative vers de nouveaux ajustements et décisions qui approchent l'instrument à son dernier objectif.

En plus, interchanger ces expériences, et le faire lors du même processus de documentation, implique une ouverture face à des voix et trajectoires externes

qui peuvent apporter des évaluations comme des idées innovatrices par rapport à la propre pratique.

Pour finir, le fait de rendre publique ce qui a été documenté et interchangé conduit à habiliter un dialogue ample non seulement avec ceux qui ont participé d'une des expériences mais pas de la systématisation mais aussi avec ceux depuis leur lieu, ils s'intéressent aux thématiques développées que ce soit avec motif d'étude ou d'intervention dans leurs propres communautés.

Depuis cette perspective, avec ces pages, on espère faire un apport pour la discussion et innovation par rapport avec les outils que les villes utilisent en ligne avec la nouvelle gouvernance, et fondamentalement, pour contribuer au renforcement de la participation citoyenne et de la démocratie participative.



Remerciements

06



06. Remerciements

On remercie notamment à ceux qui ont participé dans les entrevues et ateliers comme des intermédiaires de la Mairie de Córdoba, le Conseil Délibérant et les Centres des Voisins de la Ville de Córdoba:

- ▶ **Juan Domingo Viola** – Secrétaire de Participation Citoyenne.
- ▶ **Germán Bossa** – Directeur Général de Budget Participatif et Assemblées de Participation des Quartiers.
- ▶ **Analía Nieva** – Équipe du Bureau de Participation Citoyenne.
- ▶ **Alejandro Maniaci** – Équipe du Bureau de Participation Citoyenne.
- ▶ **Marcos Vázquez** – Conseiller municipal.
- ▶ **Pablo Rodríguez** – Directeur Général de l'Éducation.
- ▶ **Héctor Dástoli** – ex Directeur de Budget Participatif.
- ▶ **Irene de la Fuente** – Président du Centre des Voisins Juniors.
- ▶ **Tomás David Gómez** – Président du Centre des Voisins Pueyrredón Oeste.
- ▶ **Gerado Acuña** – Centre des Voisins Alicia Risler.
- ▶ **Miguel De La Vega** – Président du Centre des Voisins Los Sauces.
- ▶ **Juan Pascual Palacios Corzo** – Président du Centre des Voisins Marqués Anexo.

07. Références

Mairie de Córdoba (Argentine): <https://www.cordoba.gov.ar/>

Budget Participatif de la Ville de Córdoba: <https://cordoba.gov.ar/areas-de-gobierno/secretaria-de-participacion-ciudadana/>

Lettre Organique Municipale de la Ville de Córdoba (1995): https://static.cordoba.gov.ar/DigestoWeb/pdf/741407bf-8b83-483f-8423-e40942451dbc/COM_1.pdf

Assemblées de Participation des Voisins : Ordonnance 11.448/2008 https://www.nuestracordoba.org.ar/sites/default/files/Ord_11448_JuntasPV.pdf et modifications Ordonnance 13.003/2020: https://static.cordoba.gov.ar/DigestoWeb/pdf/35721356-04b0-4e1e-8435-2b4bd25430c3/ORD_13033.pdf

Règlement Cadre de Fonctionnement des Assemblées de Participation des Voisins : Résolution 001/2021 et Précédent: Décret 563/2009 Règlement Cadre de Fonctionnement des Assemblées de Participation des Voisins: <https://gobiernoabierto.cordoba.gov.ar/data/datos-abiertos/categoria/juntas-de-participacion-vecinal/marco-normativo-juntas-de-participacion-vecinal/3001>

Budget Participatif – Ordonnance 11.499/2008: <http://www.nuestracordoba.org.ar/normativas> et modifications Ordonnance 13.002/2020: <https://gobiernoabierto.cordoba.gov.ar/data/datos-abiertos/categoria/presupuesto-participativo/marco-normativo-presupuesto-participativo/108>

Règlement Interne PPB – Résolution 045/2020: <https://gobiernoabierto.cordoba.gov.ar/data/datos-abiertos/categoria/presupuesto-participativo/marco-normativo-presupuesto-participativo/108>

Règlementation Conseil Économique Social: Ordonnance 11.645/2009: <https://>

servicios.cordoba.gov.ar/Digestoweb/Page/Documento.aspx?Nro=11070

Centres des Voisins – Ordonnance 10.713/2004: <https://servicios.cordoba.gov.ar/DigestoWeb/Page/Documento.aspx?Nro=22925>

Personne Juridique Centre des Voisins – Ordonnance 11.095/2007: <https://servicios.cordoba.gov.ar/DigestoWeb/Page/Documento.aspx?Nro=9488>

Achats et embauche – Ordonnance 12995/2019: https://servicios2.cordoba.gov.ar/docs/licitaciones/normativa/ordenanza_12995.pdf

Ordonnance 13006/2020 – Embauche Directe à CV qui collent au Régime d’Autogestion du Développement du quartier.

Ordonnance 13083/2021 – Limites administratifs et nomenclature des quartiers de la Ville de Córdoba.

Décret 040/20 y Résolution 003 – Régime d’Autogestion du Développement du quartier.

[Córdoba, une ville en chiffres. 2019.](#)

Embauche Directe à CV qui collent au Régime d’Autogestion du Développement du quartier – Ordonnance 13006/2020: <https://gobiernoabierto.cordoba.gov.ar/data/datos-abiertos/categoria/regimen-de-autogestion-de-desarrollo-barrial/marco-normativo-regimen-de-autogestion-de-desarrollo-barrial/3031>

Régime d’Autogestion du Développement du quartier – Décret 040/20 et Résolution 003 – Série J/2021 <https://gobiernoabierto.cordoba.gov.ar/data/datos-abiertos/categoria/regimen-de-autogestion-de-desarrollo-barrial/marco-normativo->

[regimen-de-autogestion-de-desarrollo-barrial/3031](#)

Mairie de Córdoba (2019) Córdoba, une ville en chiffres. Disponible sur: <https://gobiernoabierto.cordoba.gob.ar/data/datos-abiertos/categoria/indicadores-socio-economicos/documento-cordoba-una-ciudad-en-cifras/13>
[Consultado el 16 de diciembre de 2021]

Bongiovanni, Sara (29 /09/2007) Los Centros de Participación Comunal: Íconos urbanos. Note sur "Suplemento Arquitectura", journal "La Voz del Interior" (Édition en papier). Cité sur le web: <http://www.xn--hitosdiseocordoba-nxb.com.ar/hito/centros-de-participacion-comunal>

Association Mondiale des Grandes Métropoles: <https://www.metropolis.org/>

Observatoire International de la Démocratie Participative (OIPD): <https://oidp.net/es/>

Mairie de Madrid (Espagne): <https://www.madrid.es/>

Mairie de Barcelone (Espagne): <https://www.barcelona.cat/es/>

Mairie de Montréal (Canada): <http://ville.montreal.qc.ca/>

Decide Madrid <https://decide.madrid.es/>

Decidim Barcelona: <https://www.decidim.barcelona/?locale=es>

Bureau de Consultation Publique de la Ville de Montréal: <https://ocpm.qc.ca/>



Municipalidad
de Córdoba